

Compte-rendu atelier 1 Leader
Services à la population
mardi 14 avril 2015 – 18h00
Mairie de Saint Martin Sur le Pré

Liste des participants

Nom	Prénom	Fonction	Présence
CHERRIER	Eric	Responsable Pôle Commerce Services – CCI ¹ de Châlons	Présent
CHOLLET-KOVACS	Marie-France	CESE ² Conseillère municipale de Moncetz-Longevas	Présente
CHONÉ	Jean-Marc	Directeur des études - AUDC ³	Présent
COLPIN	Jean-Pierre	1 ^{er} adjoint Sommesous	Présent
DEBAR	Gilles	Directeur Office des Seniors – CLIC Cités en Champagne	Excusé
GEORGEL	Martine	CESE – Conseil des Sages	Présente
GERMEMONT	Danielle	CESE – Responsable du Syndicat UNSA Châlons-en-Champagne	Présente
GODART	Pauline	Assistante d'études - AUDC	Présente
HENRY	Catherine	Citoyenne	Excusée
HORY	Jean-Claude	CDL ⁴ Pays de Châlons	Excusé
JESSON	Jacques	Président du Pays de Châlons	Excusé
LAURIOT	Serge	Traiteur Oh Délices Champenois	Excusé
LEPRETRE	Emilie	Responsable de pôle bassin Châlonnais Fédération Familles Rurales de la Marne	Excusée
OLLIER	Guillaume	Directeur Général Adjoint chargé des Services à la Population – Cités en Champagne	Excusé
PAULY	Hélène	Chargée de mission Leader au Pays de Châlons	Présente
PRIOLLET	Gilles	Président Office des Seniors – CLIC ⁵ Cités en Champagne	Présent
VERNET	Renaud	CESE Directeur Agence51	Présent

¹ Chambre de Commerce et d'Industrie

² Conseil Economique Social et Environnemental

³ Agence d'Urbanisme et de Développement de l'agglomération et du pays de Châlons-en-Champagne

⁴ Conseil de Développement Local

⁵ Comité Local d'Information et de Concertation

Introduction

Hélène Pauly rappelle l'objet de la réunion. Il s'agit de faire le point sur le diagnostic du territoire du Pays de Châlons dans les domaines des services à la population, en particulier sur les services liés

- à la petite enfance,
- aux personnes âgées,
- aux personnes à mobilité réduite,
- à la santé,
- à l'accès aux services publics,
- aux questions de déplacements et mobilité
- aux usages du numériques.

Le diagnostic proposé est issu d'une synthèse des documents stratégiques disponibles actuellement : la charte de développement durable du Pays, le rapport de présentation du SCOT⁶ du Pays, le diagnostic Agenda 21 de l'agglomération de Châlons, les travaux du CRSD⁷, l'étude mobilité faite par le Pays. Il est affiné par des entretiens qui ont déjà eu lieu pour certains (Office des Seniors, Cités en Champagne, etc.) et qui se poursuivent tout au long de la démarche d'élaboration de la candidature. De ce diagnostic il faut tirer et hiérarchiser des enjeux, qui permettront d'identifier ensuite des opérations éligibles à Leader. Ce travail d'identification d'opérations fera l'objet d'une autre réunion le 9 juin.

La même méthode est suivie pour les autres groupes de travail : Atelier 2 Attractivité, Atelier 3 Développement durable et Atelier 4 Economie / formation.

La candidature du Pays doit être déposée à la Région avant le 30 octobre 2015.

Rappel : qu'est-ce que Leader et comment ça marche ?

Leader est un dispositif européen qui associe la gestion de fonds européens issus de la PAC⁸ à une méthode de développement local, basée sur une démarche ascendante. L'enveloppe financière est confiée à un Groupe d'Action Locale (GAL) composé d'élus des collectivités et de personnes privées représentatives du territoire et compétentes au regard de la stratégie définie par le territoire.

Le Pays organise actuellement une concertation pour déterminer cette stratégie, en s'appuyant notamment sur les personnes impliquées dans le Conseil de développement du Pays et dans le CESE de la Ville de Châlons-en-Champagne. La démarche est ouverte à toute personne qui souhaite s'impliquer dans le développement de son territoire.

Les opérations qui pourront être éligibles à Leader doivent avoir un caractère innovant, intégré et multipartenarial.

En réponse aux questions posées par les participants il est indiqué que :

- En Champagne 18 territoires sont candidats à Leader, pour une enveloppe globale de 21 000 000 €, qui sera répartie entre les territoires retenus selon des critères qui ne sont pas connus à ce jour.
- Pour l'instant le Pays de Châlons élabore sa candidature au programme. Dans cette démarche il faut évaluer le type d'opérations qui pourraient apporter une réponse aux enjeux de développement du territoire du Pays, ainsi que la capacité de porteurs potentiels de projet à consommer les fonds qui seraient confiés au Pays. C'est le travail de la chargée de mission Leader. Ensuite, si le Pays est retenu par la Région, il y aura un travail d'animation du territoire, pour identifier des opérations éligibles. Une communication sera aussi mise en place, pour identifier des porteurs de projets et les accompagner pour solliciter les fonds Leader.
- il n'y a pas de budget minimum ou maximum pour une opération Leader, toute opération peut être éligible, quel que soit son coût. Il faudra par contre qu'elle

⁶ Schéma de COhérence Territoriale

⁷ Contrat de Redynamisation des Sites de Défense

⁸ Politique Agricole Commune

réponde à la future stratégie du GAL. Dans tous les cas, l'objectif du GAL sera de consommer les fonds Leader, en cohérence avec la stratégie définie.

Analyse Petite enfance

L'analyse par Atouts Faiblesses Opportunités Menaces (AFOM) est une méthode de diagnostic de territoire qui est fortement conseillée par l'Europe et donc par la Région pour préparer la stratégie Leader.

En réponse à une question, il est indiqué que le recul démographique indiqué (cf. tableau AFOM ci-dessous) est un scénario de projection de population (Omphale) réalisé par l'INSEE. Ce scénario est extrapolé à partir des tendances récentes sur le territoire, sans même prendre en compte le départ des militaires du 1er RAMA et de l'Etat Major de la 1ère BM de Châlons-en-Champagne. Il est lié au fait tendanciel que le solde naturel n'arrivera pas à compenser le solde migratoire sur le territoire.

Au regard des éléments de diagnostic, les participants indiquent que :

- il y a une carence des services de garde pour les enfants après 3 ans
- il faut travailler également sur la problématique « enfance » au delà de « petite enfance »
- l'offre petite enfance est concentrée sur Châlons, mais ce n'est pas une faiblesse, c'est une conséquence de la part démographique de la ville sur l'ensemble du territoire du Pays
- concernant la petite enfance, l'offre est peut-être suffisante mais elle n'est pas lisible : l'échelle du RAM⁹ est insuffisante
- le Conseil Général recense les assistantes maternelles mais on n'a pas leurs disponibilités, il faudrait un service plus précis
- avec la problématique de la réorganisation des rythmes scolaires, des garderies sont mises en place mais c'est globalement insatisfaisant, il y a des activités mais de toute façon ça se termine à 17h
- il faut traiter le problème des personnes qui travaillent avec des horaires décalés et qui ont du mal à trouver des solutions de garde adaptées
- ce serait intéressant de mutualiser des animateurs entre les structures d'accueil périscolaires
- il y a la problématique du transport des enfants, qui induit des coûts qui peuvent freiner pour l'accès aux activités
- il faudrait harmoniser les horaires au niveau des différentes écoles
- il y avait une question de demande insatisfaite de garde d'enfants, à voir si c'est toujours d'actualité :
 - o à Mourmelon de la part des personnels militaires
 - o à Châlons pour le personnel hospitalier
- il faut veiller à gérer l'offre qualitativement : par rapport aux besoins réels sur le territoire, par rapport aux besoins selon les tranches d'âge des enfants, et en tenant compte de la stabilisation démographique de la population du Pays

⁹ Relais Assistantes Maternelles

Suite aux discussions, voici l'analyse AFOM complétée :

Analyse AFOM Petite enfance

ATOUTS	FAIBLESSES
Offre quantitativement suffisante entre les places en crèches et les assistantes maternelles	Carence des services de garde pour les enfants après 3 ans Offre petite enfance pas assez lisible
OPPORTUNITES	MENACES
Une offre qualitative et adaptée de services enfance et petite enfance améliorerait l'attractivité du territoire et constitue un potentiel de création / maintien d'emploi	Avec le recul démographique prévu, risque de déséquilibre offre/demande Impact de la problématique transport qui peut freiner l'accès des enfants aux activités

👉 ENJEUX « enfance et petite enfance » validés, suite à la discussion :

- la répartition démographique de l'offre : une offre qui peut être déséquilibrée en fonction des tranches d'âge des enfants avec la difficulté pour l'accueil des enfants scolarisés
- la visibilité de l'offre
- la répartition territoriale de l'offre
- la coordination des structures d'offres et l'organisation face à la demande

Analyse Personnes âgées

Au regard des éléments de diagnostic, les participants font les remarques suivantes :

Hébergement

Concernant l'offre d'hébergement, l'offre est insuffisante pour plusieurs raisons :

- il y a un manque chronique de place dans les EHPAD
- il y a trop peu de places pour les personnes qui sont en grande dépendance (type alzheimer)
- le prix parfois très élevé des loyers fait que tout le monde ne peut pas accéder à une place en maison de retraite
- du fait du vieillissement, les personnes âgées recherchent des places en résidences adaptées, les foyers classiques ont moins de demandes

Il faut que les communes développent la mixité générationnelle dans les projets de création de logement, mais c'est parfois difficile de convaincre les élus.

Le CESE a beaucoup travaillé sur ces questions et envisage plusieurs actions qui pourraient être pilotes. Il faut tirer parti des expériences réussies pour montrer et convaincre : babayagas notamment.

Les Aidants et les visites

Un faut faire un travail sur pour améliorer la vie des aidants, le CLIC a lancé un café des aidants, il faut aller plus loin. Voir comment on développe le baluchonnage : « Le baluchonnage est un service de remplacement temporaire d'aidants familiaux vivant avec un proche malade ou handicapé. Un "baluchonneur" prend le relais de l'aidant pendant son absence, à son domicile, 24h/24 et 7j/7. » : <http://www.famidac.fr/?Accueil-familial-et-baluchonnage>

Il y a la question des visites aussi aux personnes âgées, qui mériterait d'être développée et de la lutte contre l'isolement : il y a plus de service en ville qu'en campagne.

Coordination des structures et des actions

En termes d'actions, ce serait intéressant de créer un poste transversal de coordinateur, à l'échelle du Pays, qui met en liaison, en réseau les différents intervenants autour de la personne âgée, et qui aide les opérateurs à innover dans leurs actions et en s'appuyant sur ce qui existe sur le territoire et en cherchant des bonnes pratiques à l'extérieur.

Au niveau des services d'aides à la personne, il y a le problème d'interventions parfois très sectorisées : telle association intervient pour tel village et pas pour tel autre. Ca fait des problèmes de zones mal couvertes ou incohérentes par rapport aux déplacements des intervenants.

A noter que les ADMR et les associations Familles Rurales sont deux structures différentes qui ne travaillent pas toujours ensemble. Historiquement leurs champs d'actions sont répartis par territoire. Ce n'est pas facile de parler de mutualisation, ça dépend des personnes et des moyens. D'un autre côté on peut considérer que plus il y a d'intervenants, mieux c'est, pour que les personnes qui en ont besoin soient accompagnées.

Analyse AFOM Personnes âgées – complétée suite aux discussions

ATOUTS	FAIBLESSES
un bon maillage territorial des structures d'accompagnement (ADMR, Familles Rurales, CLIC Châlons) des personnes âgées	un pilotage et une mise en réseau des acteurs à structurer
des structures reconnues et appréciées de leurs utilisateurs et une offre diversifiée (action culturelle, sportive, etc.)	un manque d'innovation dans les services et activités proposées
	une offre d'hébergement insuffisante
	la sectorisation des interventions
OPPORTUNITES	MENACES
Une volonté politique régionale et locale d'accompagner cette cible	Manque d'anticipation de l'impact sur le territoire de l'augmentation des personnes âgées et de la grande dépendance
Les services aux personnes âgées constituent une source d'attractivité du territoire et un gisement d'emplois locaux non délocalisables	
Une réflexion et un plan d'actions proposé par le CESE	

👉 ENJEUX validés, suite à la discussion :

- l'amélioration de la coordination des structures d'accompagnement des personnes âgées à l'échelle du territoire du Pays de Châlons
- l'augmentation de l'offre d'hébergement des personnes âgées, prenant en compte chaque étape de leur parcours résidentiel
- l'innovation dans les services et activités proposées
- la lutte contre l'isolement des personnes âgées
- l'amélioration de l'offre de services aux aidants
- la capitalisation des services proposés par les structures d'accompagnement

Analyse Personnes à Mobilité Réduite

Au regard des éléments de diagnostic, les participants font les remarques suivantes :

La mobilisation des opérateurs

Il y a un manque de mobilisation des associations censées accompagner les personnes handicapées, des problèmes de communication, une méconnaissance des structures sur le territoire. Il y a un enjeu sur la sensibilisation des acteurs même du domaine pour améliorer leurs services et faire le travail en réseau.

On ne sait pas par exemple, que la Bibliothèque municipale de Châlons propose de la lecture pour les personnes dans l'incapacité de lire, ni qu'il existe un médiabus qui peut apporter des livres, dvd, etc. à domicile.

On constate aussi des difficultés pour l'accompagnement des personnes handicapées jeunes, car elles n'entrent pas dans les critères financiers d'accompagnement (MDPH, ARS notamment). Du coup elles ne peuvent pas prétendre aux services d'aide à la personne autant qu'elles en auraient besoin.

La communication et la sensibilisation

Il y a un problème de référencement à l'échelle du Pays, il faut travailler sur le multi-sensoriel et le multi-handicap (sourds, aveugles, handicapés mentaux et moteurs).

Il faut trouver un moyen de mieux informer les personnes concernées, car elles n'utilisent pas ou peu les services existants (penser à la radio aussi comme outil de comm). Faire un livret associatif diffusable sur Internet.

Les personnes handicapées et les personnes âgées utilisent bien Internet, elles ne sont pas en retard sur ces nouveaux outils, en particulier elles utilisent beaucoup Skype. Par contre elles ont des soucis avec les smartphone.

AFOM Personnes à Mobilité Réduite – complétée suite aux discussions

ATOUTS	FAIBLESSES
des structures d'hébergement de qualité	une capacité d'hébergement qui ne répond pas à la demande du fait d'un faible taux de rotation au sein des établissements
la présence à Châlons d'une Maison Départementale des Personnes Handicapées	un manque de places en internat dans les établissements d'accueil et en SESSAD
le service Adalogis51	des difficultés dans la prise en charge des enfants présentant des troubles autistiques
le service jaccede.com	un manque d'efficacité des associations et des structures ressources pour les personnes handicapées
une capacité des personnes handicapées à utiliser Internet	un manque de référencement des services disponibles
OPPORTUNITES	MENACES
une réflexion et un plan d'actions proposé par le CESE	

↪ **ENJEUX validés, suite à la discussion :**

- l'amélioration de la prise en charge des personnes handicapées
- la mobilisation et la mise en réseau des opérateurs du domaine
- la sensibilisation du public et des acteurs locaux aux problématiques des personnes à mobilité réduite
- l'amélioration du référencement des services, de la lisibilité de l'offre

Analyse Usages du numérique

Au regard des éléments de diagnostic, les participants font les remarques suivantes :

Un équipement inégal

Il faut insister sur le fait qu'il y a un vrai problème de débit, particulièrement sur les zones rurales du Pays.

C'est le Conseil Général avec le SDTAN qui coordonne l'accès à l'ADSL pour tout le territoire départemental. Le problème c'est que ça coûte cher. Le Schéma départemental est trop peu ambitieux par de nombreux acteurs.

Au niveau mobile, il y a encore des zones du territoire qui ne sont pas correctement couvertes

Il faut vraiment sensibiliser le Conseil Général et les collectivités locales qui sont amenées à cofinancer les investissements : à la fois pour l'accès à Internet mais aussi pour la couverture des réseaux mobiles.

Il y a aussi un problème de compréhension : Orange ce n'est plus une entreprise qui amène un service public, c'est une entreprise privée et donc il y a des coûts pour avoir accès au service.

Benchmarking

Dans la Marne, l'interlocuteur est un syndicat départemental : le SIEM¹⁰ Il faudrait voir ce qui se fait dans d'autres régions : en Bretagne le syndicat est régional et s'appelle @Megalix. Ailleurs les syndicats sont souvent départementaux (Somme Numérique, Gironde Numérique, etc.) et contrairement au SIEM n'ont pas forcément de compétence « Electricité » et sont clairement orientés sur le numérique.

Des contacts ont été pris par le Conseil de développement du Pays avec le SIEM, mais la coopération ne s'est pas faite à l'échelle du Pays ; le SIEM est intervenu en direct dans chaque intercommunalité du département pour faire un diagnostic et est en cours de discussion avec les élus pour donner suite avec un plan d'actions.

¹⁰ Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne

AFOM Usages du numérique - complétée suite aux discussions

ATOUTS	FAIBLESSES
Une bonne couverture théorique des réseaux de téléphonie mobile	Une qualité de réception très variable entre les communes de l'agglomération, celles proches des grands axes de circulation et les autres
L'usage des TIC est en constante progression au niveau des entreprises	Plus des deux-tiers du territoire (63 communes) ont un accès ADSL insuffisant voire inexistant
De nombreuses collectivités locales équipées de progiciels, et utilisant des bouquets de services	La faiblesse de la couverture numérique qui empêche les collectivités d'aller plus loin dans leur usage des TIC
	Manque de prise en compte de l'importance des enjeux du développement numérique par le Conseil Général
	Manque de concertation des acteurs sur le numérique
OPPORTUNITES	MENACES
enquête en cours par le SIEM auprès des communes du Pays pour connaître les besoins d'équipement	

🔗 ENJEUX validés, suite à la discussion :

- l'équipement de l'ensemble du territoire du Pays pour proposer une qualité d'utilisation d'Internet et des ondes mobiles optimale
- le lobbying à réaliser auprès du Conseil Général et des financeurs potentiels pour que tout le territoire du Pays, en particulier les zones rurales, soit couvert rapidement en très haut débit
- la prise en compte de l'outil TIC en tant que support dans toutes les opérations de développement du territoire
- l'animation d'un lieu de réflexion et de proposition d'actions sur les usages des TIC

Analyse Transport et mobilité

Au regard des éléments de diagnostic, les participants font les remarques suivantes :

Il faut exploiter la multi-modalité : la gare de triage à Châlons est un atout : si on mettait les camions sur les trains jusqu'à la gare de Châlons avec ensuite la possibilité de fret aérien à Vatry : il y aurait un gros potentiel à exploiter.

Il faut penser qu'il y a 50 % du territoire qui sont en dehors du transport collectif.

Il faut faire attention : ce n'est pas parce qu'un commerce part du centre-ville qu'on le retrouvera en périphérie dans les galeries marchandes : le modèle n'est plus vrai. Le risque de déficit d'attractivité du centre-ville est un risque global pour le commerce à l'échelle de l'agglomération.

Dans les enjeux : la question du coût des infrastructures pour améliorer la mobilité.

Il faut développer des systèmes innovants.

AFOM Transports et mobilité - complétée suite aux discussions

FORCES	FAIBLESSES
Desserte autoroutière et routière de qualité	L'absence de contournement routier complet de l'agglomération châlonnaise et le retard pris pour achever la mise à 2 x 2 voies de la R.N. 44
De bonnes liaisons ferroviaires vers Paris et un accès au réseau des TGV	Pas de liaison ferroviaire entre Châlons et Troyes pour le trafic passagers (dont Paris-Vatry) et une dégradation des relations avec l'Est de la France suite à la mise en service du TGV Est
	Une dégradation des liaisons TER Vallée de la Marne avec Paris
La grande qualité des infrastructures de l'Aéroport de Paris-Vatry	Un équipement qui peine à s'imposer à proximité des grands aéroports parisiens
Un accès au réseau fluvial européen	Le tonnage limité sur le canal latéral à la Marne et un déficit de cales
5 gares sur le territoire (Châlons, Suipe, Mourmelon-le-Petit, Saint-Hilaire au Temple, Bouy)	Un faible niveau de desserte en transports collectifs des communes rurales
Une topographie favorable aux modes de déplacements doux et une inscription sur de grands itinéraires nationaux, régionaux et départementaux	Des infrastructures cyclables encore trop peu nombreuses pour les liaisons domicile-travail
	Une trop faible utilisation des lignes ferroviaires dans les liaisons domicile-travail
Des réflexions et pistes d'actions étudiées grâce à l'Agenda 21 de l'agglomération de Châlons et à l'étude mobilité durable Chalons/Reims/Epernay	Manque de multi-modalité
	Grande dépendance au « tout voiture »
	L'inertie dans l'optimisation des transports du fait de la complexité du domaine, de la difficulté à apprécier les solutions possibles et du manque de prise en compte de l'utilisateur
OPPORTUNITES	MENACES
Possibilité de créer des plates-formes multimodales	Avec le vieillissement de la population et le renchérissement des coûts de carburants, risque de perte d'autonomie pour l'accès aux services
Un travail de sensibilisation de la population réalisé grâce à l'Agenda 21 aux alternatives au « tout voiture »	

➤ **ENJEUX validés, suite à la discussion :**

- l'amélioration des déplacements sur l'ensemble du territoire en s'appuyant sur les moyens existants
- la mise en œuvre d'une offre de déplacement et d'une offre logistique multi-modales
- le coût des infrastructures et des équipements pour améliorer la mobilité des personnes
- l'adoption d'une politique de déplacements à l'échelle du Pays clair et volontariste, respectueuse de l'environnement

Analyse Santé

Au regard des éléments de diagnostic, les participants font les remarques suivantes :

Pour le pôle hospitalier, on n'a pas de prise : l'hôpital de Reims rayonne parce que c'est un CHU, c'est lié à la démographie. L'enjeu pour Châlons c'est plutôt de ne pas perdre la maternité par exemple.

Il y a un travail à mener pour garder les spécialistes sur Châlons : ophtalmo, rhumato, urologue, néphrologue.

C'est la même chose dans les villages : nécessité de faire des maisons médicales et de conserver une offre de soins, en lien avec les pôles urbains.

Il faut que le territoire soit attractif (services, emploi, culture, éducation, etc.) pour conserver l'offre de soins.

Il faut créer un pôle qui coordonne tout, avec des maisons très spécialisées, par rapport à Alzheimer notamment (cf. discussion personnes âgées). Il faut bien penser que les jeunes aussi peuvent être touchés par Alzheimer.

AFOM Santé - complétée suite aux discussions

FORCES	FAIBLESSES
une offre de santé suffisante quantitativement	une offre de santé inégalement répartie
un pôle hospitalier dans la ville-centre	une moindre attraction des établissements de santé par rapport à ceux de Reims
	des temps d'accès aux soins parfois longs
	un vieillissement du corps médical
OPPORTUNITES	MENACES
	augmentation probable du nombre de personnes touchées par des maladies neuro-dégénératives (Alzheimer, Parkinson, etc) nécessitant des accompagnements spécifiques

➤ **ENJEUX validés, suite à la discussion :**

- l'amélioration de la répartition de l'offre de soins sur l'ensemble du territoire du Pays de Châlons
- le renforcement de l'attractivité de l'ensemble du territoire pour attirer une offre de soins
- la montée en compétence des établissements existants pour accompagner les personnes touchées par des maladies neuro-dégénératives

Autres points

Suite à une question il est indiqué que la question du commerce dont les commerces de proximité sera traitée dans l'atelier sur le développement économique.

A faire : Il faut faire un diagnostic également en questionnant le RSP¹¹ de Suippes sur la question de l'accès aux services publics (il y en a un aussi à Vertus).

Il est demandé également à ce qu'on traite de la question à l'accès aux services tels que l'emploi : les jeunes demandeurs d'emplois, la question de l'apprentissage. Ce thème sera traité également dans l'atelier 4.

Prochaine réunion de l'atelier 1 le mardi 9 juin à 18h, à la mairie de Sommesous.

¹¹ Relai de Services Publics